

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU MARDI 31 MARS 2026****Nombre de conseillers en exercice : 11****Nombre de membres présents : 11****Nombre de procuration : 0****Date de convocation : 24 mars 2026****Date d'affichage : 24 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Fabrice BACCOUT, Maire.

Présents : Mr Fabrice BACCOUT, Mme Evelyne VIREMOUNEIX, Mr Pascal VERHAEGUE, Mme Emilie SERPILLON, Mr Thomas QUENNESON, Mme Marine WATTIER, Mr Thibault BACCOUT, Mme Mélanie CAURETTE, Mr Romain DUPRÉ, Mme Manon COTTEAU, Mr Valentin HERBIN.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VIREMOUNEIX

Délibération N° 2026-17 :

OBJET : Désignation des délégués de la commune au Territoire d'Energie Cambrésis.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Territoire d'Energie Cambrésis ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux à l'issue des élections de 2026 ;

Considérant que la commune de BEAUMONT EN CAMBRESIS est membre du Territoire d'Energie Cambrésis ;

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner ses représentants au sein de l'assemblée délibérante du syndicat ;

Considérant que pour la commune de BEAUMONT EN CAMBRESIS, le nombre de représentants attribués est de :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Monsieur le Maire rappelle le rôle des délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : Désignation des délégués titulaires

Est désigné en tant que délégué titulaire de la commune au sein du Territoire d'Energie Cambrésis – SIDEC :

- **Mr Pascal VERHAEGHE**

Article 2 : Désignation des délégués suppléants

Est désigné en tant que délégué suppléant de la commune au sein du Territoire d'Energie Cambrésis – SIDEC :

- **Mr Fabrice BACCOUT**

Article 3 : Transmission

La présente délibération sera :

- transmise à Territoire d'Energie Cambrésis,
- Affichée et transmise au contrôle de l'égalité conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente délibération prend effet dès son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le : 02 avril 2026

Et publication le : 02 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Fabrice BACCOUT



La secrétaire de séance,

Evelyne VIREMOUNEIX